

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2023

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
07/12 /2023

En exercice	Présents	Votants
14	11	12

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-61 Demande de
DETR/DSIL 2024

Déposé en ligne le
19 DEC. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs CHERAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme LANDRÉ Béatrice qui a donné pouvoir
M. TYTGAT Loïc

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme CHÉRAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipements des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) auprès des services de la Préfecture pour le projet suivant :

- Au titre du volet Petite enfance – école – cohésion sociale : aménagement de toilettes PMR pour les enfants et réfection de la couverture des toitures de l'école pour une meilleure isolation.

Les devis estimatifs pour ces achats sont de :

- Réfection des sanitaires filles/garçons - plomberie : 8 194.48 € HT
- Réfection des sanitaires filles – maçonnerie : 16 938.95 € HT
- Réfection des sanitaires garçons – maçonnerie : 23 327.04 € HT
- Pose de stores en façades : 1 558.86 € HT
- Réfection de la couverture à l'école : 66 897.61 € HT

Soit un total estimatif de 116 916.94 € HT soit 140 300.33 € TTC.

Le taux de subvention est de 20 à 50 %. Et pour les travaux s'inscrivant dans un projet d'inclusions des enfants en situation de handicap pourront bénéficier d'un taux allant jusqu'à 80 %.

Mme le Maire propose de demander 50% de subvention du montant total HT de ces travaux qui s'élèvent à 116 916.94 HT, soit une subvention d'un montant de 58 458.47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT :

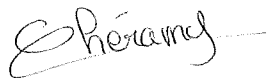
- ➤ d'autoriser Madame le Maire à inscrire ce projet : au titre du volet Services au public en milieu rural : construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé
- de demander auprès des services de la préfecture l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet au titre de la DETR ou de la DSIL 2024.

➤ d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

CHÉRAMY Laure-Aline